

ce. Les membres de ce corps, étant précédés de leur orateur, l'honorable Napoléon-Antoine Belcourt, prennent place à la barre.

L'honorable Napoléon-Antoine Belcourt informe alors Son Excellence que la Chambre des communes l'a choisi comme son orateur. Après quoi il a plu à Son Excellence d'ouvrir la quatrième session du Neuvième Parlement du Dominion du Canada par le discours suivant :

Honorables messieurs du Sénat :

Messieurs de la Chambre des Communes :

En vous rencontrant de nouveau au Parlement, je dois tout d'abord exprimer avec vous notre profonde gratitude à la Providence bienfaisante, pour l'abondante récolte dont le pays a été favorisé l'année dernière et pour la prospérité générale qui règne dans toutes les parties du Dominion.

Il est très satisfaisant de constater que le commerce du Canada, qui a augmenté d'année en année d'une façon si remarquable depuis six ans, ne tend aucunement à se ralentir, et que le nombre de colons qui cherchent à s'établir au Manitoba et dans les Territoires est sans exemple dans l'histoire du pays. Ces deux faits de très haute importance portent irrésistiblement à conclure que longtemps avant que puisse s'achever la construction du chemin de fer transcontinental, autorisée par le parlement à sa dernière session, l'urgente nécessité de ce chemin comme moyen de transporter les produits de l'ouest à nos propres ports de l'Atlantique sera devenue manifeste, abstraction faite des nombreux avantages devant résulter de ce qu'on aura ouvert la partie nord des provinces de Québec et d'Ontario pour favoriser la colonisation et diverses entreprises.

La convention faite avec la Compagnie du chemin de fer le Grand-Tronc-Pacifique par rapport à la construction d'un nouveau chemin de fer transcontinental contenait certaines stipulations qui, de fait, exigeaient que la Compagnie de chemin de fer le Grand Tronc du Canada devint partie à cette convention et assumât des obligations considérables à cet égard.

Un plus ample examen de cette convention par les représentants de la Compagnie du chemin de fer le Grand Tronc et par mon gouvernement a fait voir qu'il convenait d'ajouter au contrat certaines modifications qui, ayant été approuvées par mon gouvernement et ensuite par le conseil des directeurs et les actionnaires de la Compagnie du chemin de fer le Grand Tronc, vous seront soumises pour être ratifiées.

La somme de \$5,000,000 en espèces a été déposée à la Banque de Montréal conformément aux dispositions contenues dans la convention faite avec la compagnie en premier lieu, ainsi que dans la convention supplémentaire.

Il sera présenté un bill de la Milice contenant plusieurs importantes modifications à la loi actuelle, modifications rendues nécessaires par suite de l'augmentation de l'effectif et destinées à en développer l'efficacité.

Copie de la décision déterminant la frontière entre le Dominion et l'Alaska, et d'autres documents se rattachant au débat sur cette question seront déposés devant vous.

La grande étendue de terrain occupée par les nouveaux établissements qui se forment dans les Territoires va nécessiter l'augmentation de

l'effectif de la Gendarmerie à cheval du Nord-Ouest, et vous serez priés d'accorder votre autorisation à cette fin.

Messieurs de la Chambre des Communes :

Les comptes du dernier exercice seront déposés devant vous. Je suis heureux de dire que le revenu excédera la dépense et que la différence sera consacrée à la réduction de la dette publique.

Les estimations budgétaires pour le prochain exercice seront bientôt déposés devant vous.

Honorables messieurs du Sénat :

Messieurs de la Chambre des Communes :

Vu la longue session de l'année dernière, pendant laquelle vous vous êtes occupés de tant de questions importantes, il n'est pas probable que, cette année, l'accomplissement de vos devoirs vous retienne ici bien longtemps. En tous cas, je vous recommande d'étudier avec le plus grand soin les sujets dont j'ai fait mention et je prie Dieu de bénir vos travaux.

Il a plu à Son Excellence le Gouverneur général de se retirer et la Chambre des Communes s'est retirée.

Le Sénat s'ajourne.

SENAT.

Séance du lundi, le 14 mars 1904.

Présidence de l'honorable L. G. POWER.

La séance s'ouvre à trois heures.

Prière et affaires courantes.

L'ADRESSE.

L'ordre du jour appelle :

La prise en considération du discours de Son Excellence le Gouverneur général, à l'ouverture de la quatrième session du neuvième parlement.

L'honorable M. KERR (Toronto) : Honorables sénateurs, en acceptant de remplir le devoir qui m'a été imposé aujourd'hui je n'en appellerai pas, comme la chose se fait généralement, à l'indulgence de cette Chambre, parce que je sais que le Sénat a invariablement eu pour habitude d'accorder la plus généreuse indulgence à tout membre qui a été appelé pour la première fois à remplir une position qui impose une aussi grande responsabilité. Aussi, bien que je sache que j'ai besoin de cette indulgence autant que personne, je me sens rassuré en songeant à la courtoisie que chacun des membres de cette honorable Chambre, sans exception, m'a toujours accordée depuis que je siége dans cette enceinte.